

**OBJET** : Délégation de service public – Gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en Provence  
Désignation des membres du Comité de pilotage 2022 / 2027 – Modification de l'arrêté n° 74-2025 du 27/05/2025

**ARRETE N° 94-2026**

Nous, Nicolas BOULAND,  
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2143-4,  
VU la délibération n° 1-VII du 9 décembre 2021 désignant la société « LA MUTUALITE FRANCAISE » comme délégataire en charge de la gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en Provence,  
VU l'article 4 du Cahier des charges portant modalités de désignation des membres du comité de pilotage,  
VU l'arrêté 74-2025 du 27 mai 2025 remplaçant un membre représentant du comité de pilotage,  
**CONSIDERANT** qu'il convient, à la suite de l'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026, de mettre à jour les représentant du comité de pilotage,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : L'arrêté n° 74-2025 du 27 mai 2025 est modifié comme suit :  
Sont nommés membres du comité de pilotage :

EN QUALITE DE REPRESENTANTS DU DELEGATAIRE	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
M. Matthieu COUAILLES M. Benjamin FILY	Mme Denise SEGARRA Mme Martine PAQUIS Madame Pauline MONNET

**ARTICLE 2** :

Conformément aux dispositions de l'article 4 du contrat de délégation de service public, ce comité de pilotage se réunit à la demande du maire, Président de droit, au minimum une fois par an, ou sur proposition du Délégué après accord de la Collectivité.  
Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 21 avril 2026.



Le Maire,

Nicolas BOULAND